



PARQUET GÉNÉRAL

N° 02 PG/CAC/202 6

## COMMUNIQUE

Le Parquet général près la Cour d'Appel de Conakry informe l'opinion publique qu'une opération de contrôle et de fouille inopinée a été menée le 09 février 2026 au sein de la Maison centrale de Conakry. Cette opération sous contrôle a permis de découvrir et de saisir plusieurs objets prohibés notamment des téléphones portables, des substances psychotropes et des armes blanches (ciseaux, couteaux, fourchettes...) en possession de certains détenus.

Lors de cette opération, Monsieur Aboubacar DIAKITÉ, dit "Toumba", a fait preuve d'une attitude agressive en refusant de se soumettre à la fouille, tout en proférant des menaces à l'encontre des agents de sécurité. Son comportement menaçant ne s'est pas seulement dirigé vers les forces de l'ordre, mais a également créé des tensions parmi les autres détenus.

Face à cette situation alarmante, qui compromettait la sécurité de l'établissement, l'administration pénitentiaire a pris la décision légale et appropriée de transférer Monsieur Aboubacar DIAKITÉ ce Mardi 10 février 2026 à la Maison centrale de Coyah. Cette mesure vise à préserver l'ordre public et à garantir la sécurité tant des autres détenus que du personnel pénitentiaire.

Le Parquet général réaffirme sa détermination à veiller au strict respect de la loi, à la sécurité des établissements pénitentiaires ainsi qu'à la lutte résolue contre toute forme de criminalité, y compris celles susceptibles d'être organisées depuis les lieux de détention.

Fait à Conakry, le 10 février 2026

Le Procureur général  
près la Cour d'appel de Conakry



FALLOU DOUMBOUYA

